



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 28 octobre 2016

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er novembre 2016

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent orientées à la hausse : + 8,2 % pour le supercarburant et + 12,2 % pour le gazole. Dans le même temps, le prix du brut (brent mer du nord) augmente de plus de 6 %.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle augmente sensiblement également et s'établit à 370 \$/TM (+50 \$/TM soit + 15,63 %).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1071 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants soit -1,23 %.

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La hausse de la cotation (+8,2 %) est accompagnée par une très légère hausse du fret (+ 0,9 %) et une dépréciation de l'euro (-1,23 %). Ces deux derniers paramètres sont cependant sans incidence sur le prix final. **En définitive, le prix CAF est en hausse de 8,8 %. Le prix public augmente de 1,29 à 1,33 €/litre.**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Le gazole

La cotation moyenne du gazole augmente fortement au cours du mois d'octobre (+12,2 %). Cette hausse est accentuée par celle du fret et par la dépréciation de l'euro face au dollar (-1,23 %). La conjonction de ces paramètres induit une hausse sensible du prix CAF qui prend 12,96 %. Avec le jeu des arrondis, le prix de vente s'établit à 1,00 €/litre, en hausse de 5 cts.

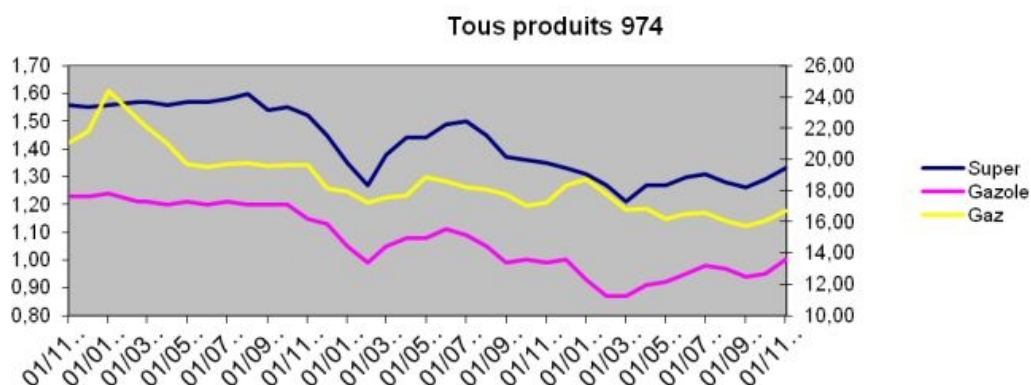
Le gaz

Le seul paramètre de la cotation mensuelle entraîne une hausse du prix de la bouteille à hauteur de 55 cts. La dépréciation de l'euro vient accentuer cette hausse à hauteur de 7 cts. Les frais de passage et le coût du fret sont inchangés. Le prix final de la bouteille s'établit à 16,71 € contre 16,09 le mois précédent.

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1er novembre 2016 :

| Libellé du produit | Prix au 1 ^{er} octobre 2016 | Prix au 1 ^{er} novembre 2016 | Evolution |
|---|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------|
| Supercarburant (€/litre) | 1,29 | 1,33 | +3,09 % |
| Gazole (€/litre) | 0,95 | 1,00 | +5,26 % |
| Gazole non routier (€/litre) | 0,58 | 0,62 | +6,88 % |
| Pétrole Lampant (€/litre) | 0,57 | 0,61 | +7 % |
| Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre) | 0,60 | 0,65 | +8,32% |
| Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre) | 0,57 | 0,62 | +8,75 % |
| Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg) | 16,09 | 16,71 | +3,85 % |

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974